

Jeudi 14 mai 2020



PROTOCOLE
SANITAIRE
DE RÉOUVERTURE
DE L'ÉTABLISSEMENT
aux élèves de 6^e/5^e



Les CONDITIONS de la RÉOUVERTURE

- Une préoccupation unique : la santé et la sécurité des élèves et des personnels.
- Une organisation par groupes d'au maximum 15 élèves.
- Une règle absolue : le maintien en toutes circonstances de la distanciation physique de 1 mètre entre les personnes.
- Une condition matérielle *sine qua non* : la fourniture de **masques** aux élèves et aux personnels **jusqu'à la fin de l'année scolaire** + la mise à disposition partout de **solution/gel hydro-alcoolique** et/ou de **points d'eau avec savon** + la fourniture de **matériel de nettoyage désinfectant** dans les salles pour les enseignants.

UN PRINCIPE, DES OBJECTIFS, DES RÈGLES COMMUNES

- Principe de distanciation en toutes circonstances. Impacte l'ensemble des lieux et des personnes de l'établissement. Chacun est responsable de tous.
- Des protocoles destinés à sécuriser et autoriser la cohabitation en limitant les risques et en permettant non seulement un accueil des enfants mais la tenue de séances pédagogiques d'enseignement.
- Des règles communes aux enfants et aux adultes : éviter les attroupements ; proscrire le partage de matériels, d'objets ; limiter les situations de rapprochement entre groupes/niveaux différents ; limiter les circulations (1 groupe = 1 salle avec 1 place attribuée à chaque élève).



DES PROTOCOLES

- Nécessité de régler les flux d'élèves (des protocoles horaires) ;
 - Nécessité de régler les déplacements pour tous les usagers (sens d'entrée et de sortie, positionnements spécifiques selon les lieux et les moments de la journée) ;
 - Protocoles de nettoyage/ désinfection précis et tracés, aération ;
 - Protocoles d'hygiène réglés (lavage de mains, port du masque) ;
 - Formation des élèves et des personnels aux mesures sanitaires.
- 

- 
- ÉLÈVES : UN PARCOURS ORGANISÉ DANS DES ESPACES SÉCURISÉS
- 

ZONE 1 : ACCÈS EXTÉRIEUR GRILLE



Risque : attroupement à l'arrivée le matin.

MESURES :

- Ouverture anticipée, 5 à 10 minutes avant l'arrivée des bus, par un adulte ;
- Marquage au sol de points de distanciation depuis le perron (et jusqu'à la porte d'entrée du collège) ;
- Affichage rappelant les gestes barrières et l'obligation de distanciation.

Accès élèves par le portillon



Sens d'entrée exclusivement, avec respect de la distance.

Cheminement le long d'un barriérage ensuite vers la porte d'entrée.

Présence d'un adulte portant un masque pour régler le flux et maintenir la distanciation.

COUR d'ENTRÉE DU COLLÈGE



Progression à gauche des barrières, qui seront reliées avec de la rubalise, jusqu'à la porte d'entrée.

Matérialisation du sens de progression par flèches au sol + points de distanciation.

Parc à vélos : limitation à 3 emplacements de garage pour des raisons de distanciation ; fermeture du passage sur les côtés (on entre et sort du parc à vélos par l'une ou l'autre extrémité et l'on rejoint le couloir d'entrée ou la sortie).



PORTE D'ENTRÉE

Porte de gauche : entrée, exclusivement ;
porte de droite : sortie, exclusivement.

Signalétique « ENTRÉE » / « SORTIE »
+ panneau de sens interdit sur chacune
des portes.

Poubelle en cas de dépose de masques
jetables (élèves arrivant des bus, par
exemple).

ZONE 2 : HALL ET ACCÈS ÉTAGES

1. Transition extérieur/intérieur avant montée en cours



Délimitation au sol d'un couloir large d'entrée, tournant devant les espaces vitrés.

Disposition de 3 tables avec bidon de gel hydro-alcoolique.

Lavage des mains obligatoire sous le contrôle d'adultes, puis réception et mise du masque donné pour la matinée.

Montée immédiate dans la salle de cours, qui sera ouverte, en empruntant l'escalier correspondant à son niveau (escalier A – loge – pour les 6^e ; escalier B – CDI – pour les 5^e).

AED en bout de ligne avec des billets d'oubli de carnet le cas échéant.

2. Escaliers et répartition des couloirs



Escalier réservé, emprunté seulement par les 6^e pour la montée comme pour la descente.

Couloir divisé environ 2/3-1/3 à chaque étage. Les salles des 6^e sont toutes du côté escalier A (choisies pour un accès rapide aux toilettes d'étage).

Portes battantes ou rubalise avec affichage des sens interdits indiquant les limites à ne pas franchir (espace réservé à l'autre niveau).



3. Bureau de la vie scolaire (BVS)



Un seul élève à la fois.
Marquage au sol pour la distanciation si un autre arrive.
L'AED ne manipule pas le carnet de correspondance de l'élève, qui lui montre la page utile.



En cas de file d'attente,
matérialisation au sol de la
distance dans le couloir de la salle
d'étude (hors des circulations des
escaliers).



La salle est aérée (fenêtres ouvertes en oscillo-battant).

ZONE 3 : SALLE DE COURS

Une salle de cours unique par groupe d'élèves, avec une place unique attribuée nominativement.

Les élèves ne se déplacent pas, ce sont les professeurs qui viennent à eux.

Une place neutralisée à chaque fois pour maintenir la distanciation physique. Les élèves laissent leurs affaires dans la salle toute la journée, mais les récupèrent à la fin (nettoyage de la salle).

Du gel hydro-alcoolique est disponible en tant que de besoin dans chaque salle ainsi qu'un matériel de nettoyage désinfectant pour le professeur au moment où il quittera la salle (pour ordinateur et souris, qui vont être utilisés par le collègue suivant).

Affichage du protocole de nettoyage quotidien de la salle sur chaque porte.

Pas d'utilisation d'un quelconque matériel commun : on ne prête pas ses ciseaux, ses crayons...

ZONE 4 : COUR DE RÉCRÉATION

1. Gestion des flux de circulation

Horaires aménagés, de manière à éviter le plus possible d'avoir les 2 niveaux en même temps en situation de se croiser.

Arrivées décalées :

6^e : 8h30 – 11h30 ; 13h – 15h (jusqu'au 29 mai)

5^e : 9h30 – 12h30 ; 14h – 16h (jusqu'au 29 mai)

Neutralisation du mercredi (1 seul horaire de bus, ne permettant pas d'échelonner les flux d'entrée/sortie).

Récréations 6^e : 10h20 à 10h40

Récréations 5^e : 10h40 à 10h55

Escalier réservé avec maintien de distanciation physique et, si possible, limitation de l'usage des rampes (même si, comme les toilettes, elles seront désinfectées après chaque récréation et fin de demi-journée).



2. Entrées/sorties vers la cour de récréation

Porte double, côté BVS :
passage exclusif du hall pour
pénétrer dans la cour de
récréation.

Affichage « SORTIE » prévu
et panneau de sens interdit
dans l'autre sens.



Porte double, côté estrade : passage exclusif de la cour vers
l'intérieur pour remonter dans les salles après les pauses.
Affichage « ENTRÉE » (côté cour) et sens interdit (de l'intérieur).



3. Cour de récréation : restrictions



Fermeture de l'accès à la pelouse par
rubalise.



Fermeture de l'accès au panneau de basket,
aux bancs et aux tables de ping-pong.

Interdiction de courir ou de faire des efforts physiques importants :
la distance physique dans ces conditions serait de 5 à 10 m.

4. Remontée en cours

Utilisation de 2 cases-classes pour pouvoir ranger en quinconce à 1 m de distance les 15 élèves potentiels de chaque groupe.

Les cases de rangement sont renommées de A à G (avec une case de séparation laissée vide) pour accueillir les 2 niveaux à leur heure spécifique (la case G pour l'éventualité d'un groupe indépendant d'enfants de personnels prioritaires dans la gestion de crise).

Marquage au sol par des points de couleur des positions de distanciation réglementaire dans les cases.

Remontée, groupe par groupe, sous la conduite de l'enseignant, qui garantit la distanciation, en empruntant la double porte côté estrade (soit les portes sont ouvertes soit les barres désinfectées régulièrement, particulièrement après les pauses).



ZONE 5 : RESTAURATION SCOLAIRE

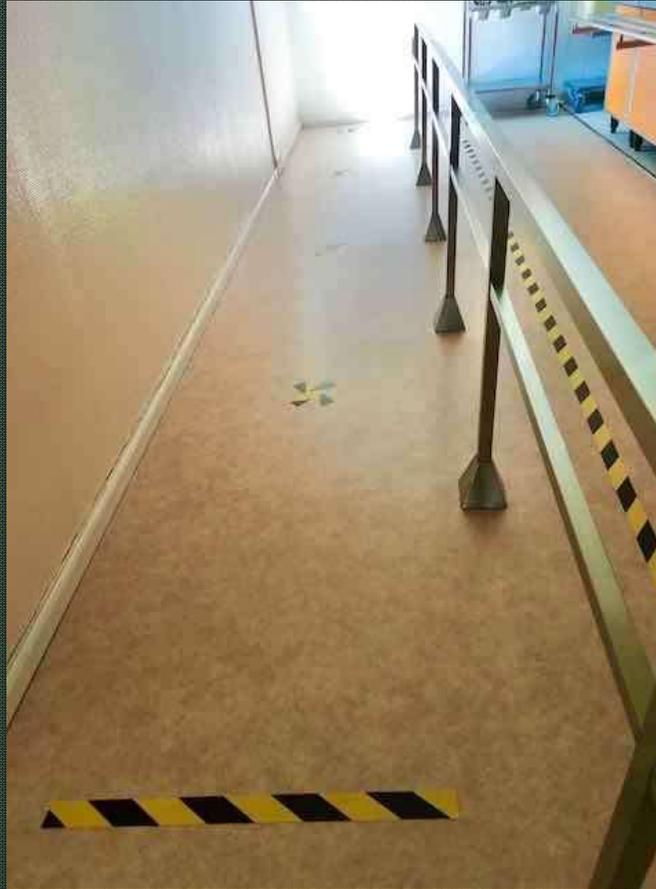
1. File d'attente



Appel par classe et par élève.
Matérialisation au sol des points de distanciation.
Séparation des couloirs d'entrée et de sortie de la restauration scolaire par des barrières.
Avant de pénétrer dans le restaurant, l'élève dépose le masque de la matinée dans un contenant prévu à cet effet (et qui sera fermé et récupéré sans toucher au contenu).
À noter qu'il y aura également un bac de récupération de masques – différent – pour les adultes qui déjeuneraient à la restauration scolaire.



2. Entrée dans le restaurant



Marquage au sol de la distanciation physique.

Affichage des gestes barrières et des prescriptions : lavage des mains au gel hydro-alcoolique en entrant, passage de la carte à la badgeuse, progression distanciée sans rien toucher jusqu'au service plateaux, qui n'est pas au niveau de la badgeuse mais à l'entrée de la chaîne.



3. Service plateaux

Marquage au sol des points de distanciation (en décalé de chaque côté de la rampe de séparation). L'élève comme l'adulte n'approchent pas de la chaîne : un personnel de restauration en tenue complète (y compris charlotte et gants) est chargé de la chaîne en totalité.

Début de chaîne : l'agent prépare le plateau et dépose verre, couverts, serviettes, puis les entrée et dessert désignés par la personne servie. Entrées et desserts seront tous intégralement emballés sous papier cellophane de protection.

Plat chaud : un second plexiglas de protection a été installé au niveau des plats chauds. La personne servie indique son souhait.

Fin de chaîne : l'agent laisse en bout de chaîne le plateau, qui est récupéré par l'élève (ou l'adulte).



4. Salle de restauration

Tables numérotées.

Neutralisation d'une place sur 2, en quinconce, afin de maintenir la distanciation.

Un AED désigne sa place à l'élève arrivé en bout de chaîne.

Un agent est dévolu au service de l'eau (usage commun de la fontaine à eau interdit). Dès la table complétée, un verre d'eau est versé à chaque élève, qui se signalera s'il en veut un autre (aucune cruche commune sur les tables).

5. Sortie du restaurant



Système de vidage des déchets et dépose-plateaux comme d'habitude (avec simplement des marquages au sol de distance entre les déposants).

Porte de sortie à sens unique : marquage sortie (et sens interdit de l'autre côté), puis couloir de retour dans la cour délimité par les barrières.

Avant toute sortie : lavage des mains avec du gel hydro-alcoolique et remise à l'élève du masque de l'après-midi (pour les externes, cette remise se fera dans le hall comme le matin, après lavage de mains).

ZONE 6 : SORTIE DE L'ÉTABLISSEMENT

1. Passage hall



Couloir de délimitation de sortie matérialisé au sol avec flèches, côté loge. Un lavage de mains au gel aura impérativement été effectué en sortie de dernière heure de cours avec l'enseignant dans la salle fréquentée.



Porte unique de sortie, côté loge. Affichage « SORTIE » (et sens interdit sur l'autre porte) + délimitation au sol + délimitation par barrières du couloir de sortie.

2. Sortie établissement : circulation vers l'extérieur



Le portillon d'accès au parking professeurs est dévoué à la sortie des élèves.
La première place de stationnement, immédiatement à gauche du portillon, est neutralisée.



Sortie des élèves par le portail voitures (qui sera ouvert), un peu avant le départ des enseignants.

ZONES CONDAMNÉES

- Certains lieux de l'établissement ne seront pas fréquentés, soit en raison de leur exigüité, rendant impossible la distanciation, soit en raison d'une impossibilité à effectuer leur désinfection dans les conditions ou la fréquence qui seraient requises.
- Il s'agit de : CARTABLERIE, CDI, BUREAU PSY-ÉN, ASCENSEUR, et toutes les salles du PÔLE SCIENCES, TECHNOLOGIE ET ARTS.

ÉVENTUALITÉ DE CAS COVID-19

- Mesures établissement : désignation d'une salle spécifique, hors du circuit de fréquentation des salles et de circulation des plus grands flux d'élèves, mais pas trop éloignée ni de l'infirmierie ni des chemins d'évacuation de l'établissement ; salle enfin aisée à désinfecter en profondeur (vidée d'une grande partie de son mobilier et rééquipée d'un lit de camp) : salle 115.
- Prévision de la mobilisation de « kits visiteurs » (EPI d'hygiène complets) en cas de nécessité de soutenir la personne pour qu'elle se rende dans la salle. D'où l'insistance dans la communication aux familles sur le fait de ne pas envoyer au collège un enfant qui serait légèrement fiévreux ou aurait les premiers symptômes d'une pathologie quelconque, pas plus qu'un enfant qui aurait une entorse, par exemple, quoi que ce soit l'empêchant de monter les escaliers (ascenseur non utilisable).